

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **7 mai 2018** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté  
Siège #2 - Bernard Grenier  
Siège #3 - Daniel La Boissière  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery  
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2018-05 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**5592**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2018
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 6.2 - Acceptation des dépenses
  - 6.3 - Adoption des états financiers 2017
  - 6.4 - Demande au fonds de développement de la MRC du Granit - Projet de borne électrique
  - 6.5 - Demande d'appui pour la route 257
  - 6.6 - Demande au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports Québec pour une traverse de piéton
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie
  - 7.2 - Balayage des rues
  - 7.3 - Nettoyage des puisards
  - 7.4 - Débroussaillage des fossés et des bords de chemins
  - 7.5 - Offre de services - Réfection chemin de la Yard
  - 7.6 - Installation de gouttières par R. Breton Aluminium Inc
  - 7.7 - Contrat de pelouse et arrosage des fleurs 2018
  - 7.8 - Offre de services AL Peintre Inc
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 9 - LOISIRS-TOURISME
  - 9.1 - Appui pour la pérennisation de l'Observatoire du Mont-Mégantic
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 11 - LÉGISLATION
- 12 - VARIA
  - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

**14.1** - Retour sur les questions du mois précédent

**14.2** - Questions du public

## **15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **2018-05 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 5593

#### **2018-05 3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2018** 5594

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

### **4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit.

### **5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de mars et avril 2018.

Construction : aucun  
Rénovation : 2  
Captage d'eau : aucun  
Installation septique : aucun  
Lotissement : 1  
Accès à la voie publique : aucun  
Dérogation mineure : aucun  
Autorisation abattage d'arbres : 1

Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun  
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes:  
aucun  
PERMIS AUTRES: 1

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

## **6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **2018-05 5595 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

### **2018-05 5596 6.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no.1563 au chèque no.1613 pour un montant total de 61 874.65\$

Salaires: chèque no.2066 au chèque no.2082 pour un montant total de 6 741.55\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 951.91\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 2 212.79\$

ADOPTÉE

### **2018-05 5597 6.3 - Adoption des états financiers 2017**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2017 tels que déposés.

ADOPTÉE

### **2018-05 5598 6.4 - Demande au fonds de développement de la MRC du Granit - Projet de borne électrique**

Demande au fonds de développement de la MRC du Granit - Projet de borne électrique

CONSIDÉRANT que la Société de développement économique du Granit travaille sur l'implantation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques pour le territoire de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée dans le cadre du Fonds de développement de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une seconde phase est prévue pour ce printemps;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Milan s'assurera de trouver un lieu d'implantation sur le terrain, propriété de la Municipalité, conforme aux critères d'installation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Milan devra investir un montant de 3000.00\$.

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité qu'une borne de recharge pour véhicules électriques soit installée sur le territoire de la Municipalité de Milan;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ladite demande, ainsi que l'entente à intervenir avec Hydro-Québec et celle avec le

Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles.

ADOPTÉE

**2018-05  
5599**     **6.5 - Demande d'appui pour la route 257**

La Municipalité de Milan a reçu une demande d'appui de la ville de Scotstown en collaboration avec les municipalités de Hampden, Lingwick, La Patrie et Weedon pour une demande d'aide financière pour la mise à niveau de la route 257.

CONSIDÉRANT QUE l'état de détérioration avancé de la route 257 constitue une entrave au développement économique du Haut-Saint-François et à la mobilité pour la population dans un secteur particulièrement dévitalisé;

CONSIDÉRANT QUE cet état de détérioration avancé amène des complications pour les services d'urgence potentiellement dangereuses pour la population et est nuisible à la desserte des équipements touristiques, tels que le Parc national du Mont-Mégantic et les parcs régionaux du Marécage-des-Scots et du Mont-Ham.

CONSIDÉRANT QUE cette route relie plusieurs municipalités du Haut-Saint-François et mène à une douane américaine. Elle est utilisée par les citoyens, les travailleurs et sert aux entrepreneurs locaux et régionaux, notamment les commerces de détail, usines, agriculteurs et les producteurs forestiers. Elle donne entre autres accès aux immenses territoires de coupe de l'entreprise Domtar qui approvisionnent de nombreuses usines de transformation.

CONSIDÉRANT QUE cette route est de plus en plus fréquentée et stratégique, étant donné l'attractivité touristique grandissante des Parcs précités, mais aussi en vue des projets reliés à un investissement majeur de production en serres de marijuana thérapeutique (200 M\$ et 400 emplois, seulement pour les serres).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Milan considère qu'il est primordial de mettre à niveau la route 257 pour assurer la santé économique et le développement social de tout le Haut-Saint-François.

CONSIDÉRANT QUE nous saluons la collaboration des élus municipaux de Weedon, Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie qui, pour traduire leur engagement commun envers ce projet de mise à niveau de la route 257, acceptent de financer collectivement jusqu'à 10 % du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Milan appuie donc la démarche du Comité de la route 257 afin d'améliorer la qualité de vie des résidents et des entreprises ayant pignon sur rue dans la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

**2018-05  
5600**     **6.6 - Demande au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports Québec pour une traverse de piéton**

La Municipalité de Milan demande au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports Québec de bien vouloir faire une traverse de piéton dans le bas du village, sur la route 214.

CONSIDÉRANT QU'UN centre des loisirs a été aménagé et qu'un restaurant est ouvert depuis le 1er mai 2018 dans le bâtiment municipal situé au 101, route 214;

CONSIDÉRANT QUE les piétons du village doivent traverser la route 214 pour accéder au bâtiment municipal situé au 101, route 214;

CONSIDÉRANT QUE les automobilistes dépassent souvent la vitesse autorisée dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fera l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sur le terrain du 101, route 214 et que plusieurs personnes auront à traverser la route 214 pour visiter le village en attendant les recharges de leurs véhicules.

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports Québec de faire l'étude de notre demande.

ADOPTÉE

## **7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

L'inspecteur municipal et de voirie dépose son rapport pour la période du mois d'avril 2018.

#### **2018-05 5601 7.2 - Balayage des rues**

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter le prix des Entreprises Classique pour le balayage des rues de la Municipalité de Milan, au montant de 140.00\$/heure.

ADOPTÉE

#### **2018-05 5602 7.3 - Nettoyage des puisards**

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité d'accepter le prix de RSR Environnement ,au montant de 825,00\$ plus taxes pour le nettoyage des 19 puisards de la municipalité.

ADOPTÉE

#### **2018-05 5603 7.4 - Débroussaillage des fossés et des bords de chemins**

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité que la compagnie Débroussaillage Adam Vachon effectue les travaux de débroussaillage des fossés et des bords des chemins de la municipalité de Milan.

ADOPTÉE

#### **2018-05 5604 7.5 - Offre de services - Réfection chemin de la Yard**

La Municipalité de Milan a fait une demande d'offre de services professionnelle à Nixo Experts-Conseils pour l'assister dans la réfection du chemin de la Yard.

Le mandat d'estimation préliminaire vise à établir un cadre budgétaire pour la réfection de la chaussée, cibler les principales problématiques et options de réfection.

La démarche proposée pourra suivre les étapes suivantes:

- a) Visite terrain, mesurage de la géométrie existante, photos (1 journée).
- b) Rencontre avec les intervenants de la Municipalité pour convenir des problématiques à adresser et cerner les solutions préliminaires (en même temps que la visite).

- c) Discussion sur les modalités de l'aide financière applicable.
- d) Préparation d'une vue en plan croquis de la zone des travaux de réfection.
- e) Préparation d'une coupe de construction de la ou les solutions retenues.
- f) Estimation préliminaire des options retenues.
- g) Présentation à la Municipalité sous forme de lettre-rapport.
- h) Une réunion de coordination avec le client.

Pour la réalisation de ce mandat, les honoraires représentent un montant forfaitaire de 4 860\$ (taxes en sus).

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Nixo Experts-Conseil.

ADOPTÉE

**2018-05 5605 7.6 - Installation de gouttières par R. Breton Aluminium Inc**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de R. Breton Aluminium Inc. pour l'installation de gouttières en aluminium sans joint sur le bâtiment du 101, route 214, au montant de 373.50\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

**2018-05 5606 7.7 - Contrat de pelouse et arrosage des fleurs 2018**

La Municipalité de Milan accepte que le contrat de pelouse et de l'arrosage des fleurs pour 2018 soit donné à M. Denis Leblanc au montant forfaitaire de 4 000,00\$ pour la période du 28 mai au 30 septembre 2018. Les endroits déterminés seront inscrits sur le contrat et les équipements, tels que le tracteur à pelouse, tondeuse, fouet et essence seront fournis par la municipalité. M. Leblanc possède une remorque pour le déplacement de l'équipement d'un site à l'autre.

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité d'accepter que les travaux soient effectués par M. Denis Leblanc pour l'année 2018.

ADOPTÉE

**2018-05 5607 7.8 - Offre de services AL Peintre Inc**

Reporté

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**9 - LOISIRS-TOURISME**

**2018-05 5608 9.1 - Appui pour la pérennisation de l'Observatoire du Mont-Mégantic**

**OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC - PÉRENNISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'ASTROLab et les activités de vulgarisation;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du Parc National du Mont-Mégantic (PNMM);

CONSIDÉRANT QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé;

CONSIDÉRANT QUE la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public;

CONSIDÉRANT QUE le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique;

CONSIDÉRANT QUE le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main-d'œuvre qui affecte nos entreprises;

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la Municipalité de Milan appuie la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic.

QUE le conseil de la Municipalité de Milan appuie la MRC du Granit dans ses démarches et son mandat de prendre toute action favorisant l'atteinte de l'objectif.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, au cabinet du recteur de l'Université de Montréal - Observatoire du Mont-Mégantic, aux députés fédéraux, madame Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead et monsieur Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable, au député de Mégantic ainsi qu'à monsieur Ghislain Bolduc.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit pour appui.

ADOPTÉE

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

## **11 - LÉGISLATION**

## **12 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 4 juin 2018 à 19h30.

**13 - CORRESPONDANCE**

**2018-05 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**5610**

**2018-05 14.1 - Retour sur les questions du mois précédent**  
**5611**

- Dossier des chats errants dans le village : Nous avons demandé aux citoyens qui sont propriétaires de chat domestique de venir chercher une médaille pour identifier leur chat. Nous nous sommes informés à la Société protectrice des animaux de l'Estrie et ils ne peuvent pas nous aider, car nous sommes trop loin. Nous allons voir à trouver une autre solution pour résoudre le problème.

**2018-05 14.2 - Questions du public**  
**5612**

**2018-05 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**5613**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h50.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire  
trésorière

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire